

Grille tarifaire OTFLink

La présente grille tarifaire est applicable à tous les clients qui traitent sur OTFLink, un OTF opéré par Kepler Cheuvreux, entreprise d'investissement régulée par l'AMF et l'ACPR. Cette grille tarifaire est indicative, et est donc susceptible de voir ses données modifiées. En tout état de cause, cette grille tarifaire est applicable à tous les clients, et ce, indépendamment de la méthode utilisée pour transmettre des ordres. Tous les frais exposés ci-dessous sont indiqués hors TVA.

Produits sur taux d'intérêts

Produit	Maturité	Taux standard
Obligations indexée sur l'inflation	< 1 an	0.15 centime ajouté ou soustrait au prix indiqué
	>= 1 an	0.25 centime ajouté ou soustrait au prix indiqué
Obligations d'Etat Européens	< 1 an	0.10 centime ajouté ou soustrait au prix indiqué
	>= 1 an	0.15 centime ajouté ou soustrait au prix indiqué
Produit dérivé inflation - Swap		0.125 point de base si frais cumulés sur le mois inférieurs à 12 500 euros
		0.10 point de base si frais cumulés sur le mois entre 12 500 euros et moins de 25 000 euros
		0.08 point de base si frais cumulés sur le mois entre 25 000 euros et moins de 37 500 euros
		0.05 point de base si frais cumulés sur le mois égaux ou supérieurs à 37 500 euros
SSA / Covered Bonds	< 2 ans	0.25 centime ajouté ou soustrait au prix indiqué
	>= 2 ans et < 7 ans	0.50 centime ajouté ou soustrait au prix indiqué
	>= 7 ans et < 15 ans	0.75 centime ajouté ou soustrait au prix indiqué
	>= 15ans	1 centime ajouté ou soustrait au prix indiqué

- Pour les spreads d'obligations, seulement une patte du deal est facturée (acheteuse ou vendeuse).
- Pour les spreads simples de swaps, le calcul se fait sur la différence des maturités des deux swaps.
- Pour les spreads butterfly de swaps, le calcul se fait sur la différence entre la maturité la plus longue et la maturité la plus courte.
- Les paquets d'ordres sont facturés selon la pratique de Place (par exemple, en se basant sur la différence de maturité des produits concernant les spreads).

- Pour les transactions sur produits dérivés inflation – swap entraînant un changement de tranche, le taux appliqué dépend de l'impact des frais applicables. Le taux de la tranche inférieure est applicable quand les frais de négociations correspondants sont égaux ou dépassent 50% du montant restant avant application du taux de la tranche supérieure. Dans le cas contraire, le taux de la tranche supérieure est applicable.

Deux exemples ci-après où le montant des frais mensuels est de 8 000 euros :

- Exemple 1 : les frais facturables de la prochaine transaction s'élèvent à 6 000 euros → La transaction est facturée 0.125 point de base compte tenu du fait que 75% des frais de la prochaine transaction (soit 4 500 euros) sont pris en compte dans le calcul du montant restant avant d'appliquer le taux de la tranche supérieure.
- Exemple 2 : les frais facturables de la prochaine transaction s'élèvent à 10 000 euros → La transaction est facturée 0.10 point de base compte tenu du fait que 45% des frais de la prochaine transaction (soit 4 500 euros) sont pris en compte dans le calcul du montant restant avant d'appliquer le taux de la tranche supérieure.